Comment financer votre formation avec Coachlife en fonction de votre statut

Nos formations pour devenir Praticien/ne en Massages Traditionnels de Relaxation peuvent faire l'objet de financements appelés aussi « prises en charge » par des organismes financeurs de la formation professionnelle. Il existe différents types d'organismes et dispositifs œuvrant au financement de la formation professionnelle : OPCO, Transitions Pro (anciennement Fongécif), France Travail (anciennement Pôle emploi), Conseil en évolution professionnel, etc.

Ils sont chargés d'aider les salariés, demandeurs d'emploi, les indépendants et même les entreprises à entreprendre ou financer un projet de formation professionnelle.

Transitions Pro

Nos formations pour devenir Praticien en Massages Traditionnels de Relaxation s'adressent à tous les salariés qui souhaitent changer de métier et suivre notre Formation dans le cadre d'un projet de démission-reconversion pour les cas suivants :

- être en CDI, à temps complet ou partiel,
- avoir travaillé chez un ou plusieurs employeurs depuis au moins 5 années en continu (soit 1 300 jours). Attention : les congés sans solde, sabbatique ou périodes de disponibilité ne sont pas pris en compte.

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Nos formations pour devenir Praticien en Massages Traditionnels de Relaxation peuvent être financées par France Travail. Notre école est en effet référencée par la certification Qualiopi, et peut donc dans ce cadre, faire l'objet de prises en charge.

Vous pouvez vous adresser à France Travail dans les cas suivants :

- en tant que demandeur d'emploi, dans le cadre de la reconversion professionnelle
- en tant que demandeur d'emploi, dans le cadre de la formation continue

Notre école répond aux exigences des critères de certification Qualiopi. Cette certification garantit la qualité du contenu et du déroulement de cette formation.

Opérateurs de compétences (OPCO)

Le financement de nos formations pour devenir Praticien en Massages Traditionnels de Relaxation peut être organisé par les OPCO. Les Opérateurs de compétences sont chargés d'accompagner la formation professionnelle et ce sont notamment eux qui vont accompagner les entreprises dans la définition de leur Plan de développement des compétences.

Vous pouvez vous adresser à votre OPCO dans les cas suivants :

- en tant que salarié, dans le cadre de la reconversion professionnelle.
- en tant que salarié, dans le cadre de la formation continue.
- en tant qu'entreprise, pour mener à bien votre Plan de développement des compétences des salariés.

STATUT	SOLUTIONS DE FINANCEMENT POSSIBLES	DESCRIPTION	Lien utile
Salarié	**Plan de Développement des Compétences**	Votre employeur peut financer votre formation dans le cadre de son plan de formation annuel.	En savoir plus sur le PDC
	FNE-Formation (Fonds National pour l'Emploi)	Si vous souhaitez changer de métier ou évoluer, cette solution permet de financer une formation certifiante.	Découvrir Transition Pro
Indépendant	**Fonds d'Assurance Formation (FAF)**	Les indépendants peuvent obtenir un financement par le FAF dont ils dépendent (AGEFICE, FIFPL, etc.).	Choisir son FAF
	CPF (Compte Personnel de Formation)	Mobilisez vos droits acquis pour financer tout ou partie de votre formation.	Consulter mon compte CPF

Voir la liste des OPCO

Ce tableau récapitule les différents OPCO (Opérateurs de Compétences) et FAF (Fonds d'Assurance Formation) qui financent la formation professionnelle en fonction des secteurs d'activité.

Nom de l'Organisme	Secteur concerné	Site Internet
OPCO EP	Entreprises de proximité (artisans, professions libérales…)	https://www.opcoep.fr/
OPCO ATLAS	Services financiers, conseil, numérique et ingénierie	https://www.opco-atlas.fr/
OPCO Santé	Secteur sanitaire, médico-social et social	https://www.opco-sante.fr/
OPCO Mobilités	Transports et logistique	https://www.opcomobilites.fr/
OPCO AFDAS	Culture, communication, médias et loisirs	https://www.afdas.com/
OPCO Constructys	Bâtiment, travaux publics et matériaux de construction	https://www.constructys.fr/
OPCO Akto	Services à forte intensité de main-d'œuvre	https://www.akto.fr/
OPCO Cohésion sociale	Économie sociale et solidaire	https://www.uniformation.fr/
FAF AGEFICE	Chefs d'entreprise et travailleurs indépendants du commerce, industrie et services	https://www.agefice.fr/
FAF FIFPL	Professions libérales (hors médecins et avocats)	https://www.fifpl.fr/
FAFCEA	Artisans	www.fafcea.com
AFDAS	Culture, communication, médias, loisirs	www.afdas.com
VIVEA	Agriculteurs et exploitants agricoles	www.vivea.fr